Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2027_07_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Fabrice JAN (pouvoir à Laure-Anne DARON), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Bruno DELAUNAY)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-07-18. AMÉNAGEMENT _ CESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING PAGNOL_ RÉDUCTION DU PRIX DE CESSION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État date du 26/10/2023,
Vu la délibération en date du 14 octobre 2024 approuvant le prix de cession unitaire d'une place de stationnement à 14 000 € hors frais notariés,
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat, Section, du 3 novembre 1997, n°169473, qui autorise la vente d'un bien d'une collectivité à un prix inférieur à sa valeur à condition que la cession soit justifiée par des motifs d'intérêt général et qu'elle comporte des contreparties suffisantes.

Dans le cadre de l'opération immobilière - Pagnol - portée par Bouygues Immobilier, la Ville de Bruz est devenue propriétaire de 94 places de stationnement au 1er sous-sol de la copropriété Pagnol dont l'accès se fait par la rue Huguette Gallais. Suite à la fermeture de ce parking au public, la Ville a souhaité vendre certaines places non utiles aux besoins des services.

Une communication par voie d'affiches a été faite aux propriétaires riverains. Cependant, peu de places ont trouvé preneurs, les acheteurs potentiels renonçant après avoir pris connaissance du tarif de 14 000 € hors frais notariés.

Il a été proposé de réduire le prix de cession pour accélérer la commercialisation des emplacements restants. Cette mesure vise à désengorger le centre-ville en incitant les usagers (habitants du programme immobilier Pagnol, riverains proches, commerçants, professions libérales ...) à acquérir des places dans le parking Pagnol, actuellement sous-utilisé.
Bien que cette décision s'écarte de l'avis initial des Domaines, elle s'inscrit dans une logique d'amélioration de la fluidité du trafic et d'optimisation de l'espace public, répondant ainsi à un motif d'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2027_07_18-DE

En contrepartie, l'acquéreur assurera la gestion et l'entretien de la place de stationnement. Il s'engagera également à utiliser effectivement la ou les places cédées et à respecter les règles de copropriété.

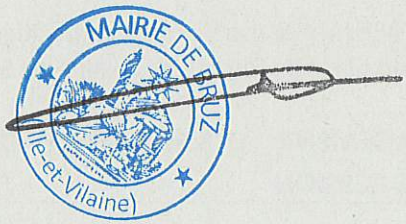
Le nouveau prix de cession proposé est de 8 300 € net vendeur hors frais. (Environ 10 000 € frais d'acte compris)

Un acte notarié actera cette cession.
Le transfert de propriété aura lieu une fois le prix payé et l'acte signé.
L'ensemble des frais inhérents à cette cession sera pris en charge par l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 7 voix contre :

- **Approuve** la réduction du prix de cession des places de stationnement du parking Pagnol,
- **Fixe** le prix de cession des places de stationnement sous-sol Pagnol à 8 300 € net vendeur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 07/07/2026

Délibération transmise le : 07/072026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr